

OAI

ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS



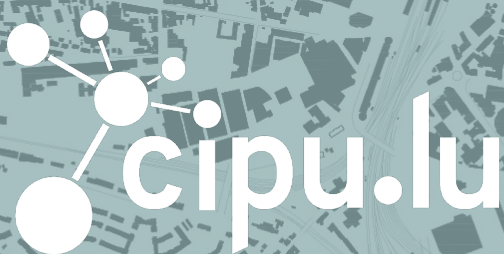
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement
du territoire

• Impacts territoriaux de la crise sanitaire liée à la Covid-19 •

• Conférence



Documentation de la CIPU-Conférence
en ligne du 11/12/2020



La deuxième convention de la Cellule nationale d'Information pour la Politique Urbaine (2017-2021) a été signée par :

- » Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du Territoire (MEA),
Département de l'aménagement du territoire,
- » Ministère du Logement,
- » Ville de Dudelange,
- » Ville d'Esch-sur-Alzette,
- » Ville de Luxembourg.

En tant que plateforme nationale pour la politique urbaine, la CIPU traite au cours de la période 2020/2021 principalement les thématiques « adaptation au changement climatique » et « la planification urbaine et l'urbanisme en mutation ». Pour plus d'informations, veuillez visiter : www.cipu.lu et Facebook (www.facebook.com/CIPULux).

Documentation de la Conférence « Impacts territoriaux de la crise sanitaire liée à la Covid-19 » du 11/12/2020

Auteurs: Zeyen+Baumann (Lex Faber, Tania Dutriaux Marie Sauerhöfer) et Spatial Foresight (Sebastian Hans) pour le bureau de la CIPU

Mise en page: Zeyen+Baumann

Sommaire

Impacts territoriaux de la crise sanitaire liée à la Covid-19

Préfaces

Claude Turmes **4**

Jos Dell **5**

Introduction **8**

Programme **9**

Réflexions par rapport aux impacts territoriaux de la crise sanitaire liée à la Covid-19 - CIPU Input Paper **11**

Impacts territoriaux et leçons à tirer de la crise sanitaire pour le développement territorial - Panels **23**

1er panel : Impacts territoriaux de la crise sanitaire **24**

Input Think Tank OAI Post-Covid19 - Pierre Hurt OAI) **24**

Input télétravail - Jean-Jacques Rommes (CES) **27**

Input télétravail - Antoine Decoville (LISER) **28**

Conclusion 1er panel **31**

2ème panel : Les leçons à tirer de la crise sanitaire pour le développement territorial **33**

Input Plan Sofia Belgique & Get up Wallonia - Marc Lemaire (Groupe one) **33**

Table-ronde Séance Q&R interactive **36**

Conclusion **41**

Annexes **45**

Préfaces

Claude Turmes

Ministre de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire

La crise liée à la Covid-19 a bouleversé toute la planète, elle-même déjà sujette à des bouleversements climatiques, environnementaux et sociaux d'envergure. Cette pandémie continue à perturber nos sociétés et notre mode de vie et ses conséquences – à moyen et long termes – auront indubitablement des effets sur l'être humain.

Le Grand-Duché de Luxembourg n'y a pas échappé. La fermeture des frontières démontrant notre grande interdépendance avec la Grande Région, les répercussions dans divers secteurs socio-économique (tourisme, hôtellerie, restauration, culture, éducation, santé, etc.), les retombées sociales et contrecoups affectifs et psychologiques sont autant de témoignages négatifs de la crise.

Mais il y a cependant lieu de relever d'un autre côté que des effets positifs se sont dégagés pendant les périodes de confinement : réduction du bruit et du trafic automobile et aérien avec pour conséquence une amélioration de la qualité de l'air; redécouverte chez nos concitoyens d'activités sportives et de loisirs – en solitaire, en couple, en famille – en plein air et dans la nature, à pied ou en mobilité douce avec un usage sans précédent du vélo ; valorisation et soutien de son environnement commercial direct en favorisant l'achat de produits régionaux ou nationaux ainsi que les circuits courts et montrant ainsi l'importance à la fois d'un bon maillage du territoire de services de proximité et aussi l'importance de lieux « nature » à proximité des lieux de vie ; etc. D'autres phénomènes qui ont pris de l'essor, comme le télétravail et le commerce électronique, ont des impacts contradictoires sur l'organisation du territoire qu'il faudra analyser davantage.

Le corollaire réjouissant de cette période d'incertitude, et cela peut paraître paradoxal en l'espèce humaine, réside certainement dans ce mouvement de solidarité enclenché et sans précédent au XXI^e siècle.

Je fais vœu que ce mouvement de solidarité au sein de la société civile et associative, entre les responsables politiques et parmi les décideurs économiques se maintienne, se renforce et soit le catalyseur d'une prise de conscience mondiale pour surmonter la crise actuelle et pour trouver toute une panoplie de concepts et de mesures concrètes pour relever les défis de mutations en cours et à venir afin d'assurer une transition ultérieure de notre société et de notre territoire.

Les programmes de relance européen et nationaux seront une opportunité pour accélérer un changement pérenne aux niveaux économique, politique et sociétal avec pour mire une société zéro carbone axée sur l'économie circulaire et le respect environnemental. Une opportunité pour construire une société et un territoire davantage solidaires, fortifiés dans leurs supports et résistances systémiques et tout simplement plus résilients. Il s'agit ainsi d'enclencher définitivement la démarche du building back better, du « faire mieux et reconstruire mieux ».

Les effets positifs de la crise peuvent être transposés dans le domaine de l'aménagement du territoire et doivent être traduits en des concepts révisés et des actions concrètes en matière de planification territoriale. Cette approche constitue la pierre angulaire de la démarche du Département de l'aménagement du territoire dans l'ensemble de ses activités et tout particulièrement en ce qui concerne l'élaboration du nouveau Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT). C'est dans ce contexte que j'ai lancé le 16 juin 2020 la consultation urbano-architecturale et paysagère

Luxembourg in Transition – Visions territoriales pour le futur décarboné et résilient de la région fonctionnelle luxembourgeoise vise à réunir des propositions stratégiques d'aménagement du territoire et à produire des scénarios de transition écologique à l'horizon 2050 pour le Grand-Duché de Luxembourg et ses territoires frontaliers.

Plusieurs événements publics en marge de cette consultation ont été prévus et la conférence Les impacts territoriaux de la crise sanitaire liée à la Covid-19 en a été le premier en collaboration étroite avec l'Ordre des architectes et ingénieurs-conseils (OAI) et la Cellule nationale d'Information pour la Politique Urbaine (CIPU).

Dans les pages et chapitres suivants, seront repris les débats et analyses menés à cette occasion concernant les effets de la crise dans différentes sphères : le télétravail et le marché du travail, la mobilité, le logement, le commerce, l'alimentation, l'aménagement du territoire, etc.

Des événements publics supplémentaires se tiendront tout au long de la consultation internationale et souvent avec la participation du comité de citoyens, le Biergerkommitee Lëtzebuerg 2050, que j'ai mis en place pour accompagner les travaux des experts et connaître, grâce à des échanges participatifs et ouverts, leurs attentes et besoins. D'autres manifestations auront lieu en collaboration avec la CIPU afin de poursuivre les réflexions menées le 12 décembre 2020.

Jos Dell

Président de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils, OAI

Lorsque le Premier ministre Xavier Bettel a déclaré l'état de crise le 17 mars 2020, nous nous sommes tous posé de nombreuses questions. Peu d'entre nous connaissaient à ce moment quelqu'un qui avait contracté le virus. Et malgré le fait que les

aides ont été rapidement offertes par l'Etat, les questions suivantes nous ont préoccupées :

- » Devrons-nous tous nous mettre au télétravail ?
- » Comment demander du chômage partiel pour une partie de nos collaborateurs ?
- » Les employés vont-ils demander le congé pour raisons familiales ?
- » Que feront ceux qui ont assuré le suivi des chantiers ?
- » Comment resterons-nous en contact avec nos clients ?
- » Sommes-nous en mesure de poursuivre nos activités et de faire rémunérer nos prestations dans les mois à venir ?

Lorsque les chantiers ont rouvert, nous étions à nouveau plein d'espoir. Et ce d'autant plus qu'en septembre 2020, le nombre de nouvelles infections était proche de zéro.

Mais soudain, nous avons eu des sentiments mitigés. La crise sanitaire se transforme-t-elle en crise économique ? Parviendrons-nous à garder la tête hors de l'eau et comment cela se passera-t-il dans les années à venir ?

Dans ce contexte, les points suivants doivent être examinés de près :

1. Le télétravail et ses conséquences
2. La créativité et les « First planner »
3. L'urbanisme
4. La culture du bâti et la politique architecturale

1. Le télétravail et ses conséquences

Pour ce qui est des défis techniques, le télétravail a bien fonctionné pour la plupart d'entre nous. Il est vrai que l'accès à distance prenait parfois un peu plus de temps et que tout le monde n'avait pas une bonne connexion internet. Mais au moins, nous pouvions continuer à faire notre travail.

Les visioconférences sont rapidement devenues

partie intégrante de notre nouvelle routine quotidienne. Pour cela, nous avons utilisé différentes plateformes et nous avons également dû lutter contre l'un ou l'autre problème technique. Nous nous sommes aussi régulièrement posé des questions : Les caméras sont-elles toutes allumées ? L'autre personne écoute-t-elle au moins et comment réagit-elle à ce qui est dit ?

Après tout, c'est là que les humains sont très sensibles. Nous atteignons les limites de l'utilisation des réseaux sociaux. Nous avons besoin d'un contact direct avec nos semblables, car dans une conversation directe, nous pouvons mieux appréhender les réactions de l'autre personne et y répondre.

Même au-delà des frontières, la coopération avec nos nombreux employés venant de Belgique, de France ou d'Allemagne a bien fonctionné. Cependant, dans ce contexte, venons-en à un premier impact territorial : les frontières.

Cela m'attriste de penser qu'à partir d'un certain moment, nous avons dû délivrer des certificats de „laissez-passer“ pour que les frontaliers puissent encore venir travailler chez nous, jusqu'à ce que la frontière avec l'Allemagne soit complètement fermée. Ensuite, il y a le problème de la fiscalité.

La plupart d'entre nous n'ont plus vu de barrières aux frontières. Il est extrêmement important d'utiliser le terme „territoire“ pour désigner non seulement notre pays, mais aussi une partie de la Grande Région. Malheureusement, nous sommes loin de pouvoir biffer de notre vocabulaire le terme „frontalier“. Nous devons d'avantage penser Grande Région.

2. Créativité et „First planner“

Les membres de l'OAI sont très actifs sur le plan créatif. Ils sont les « First planner » dans le processus de conception de notre environnement de vie. Au cours des premières semaines de confinement, nous avons eu du mal à convaincre les déci-

deurs que la phase de planification des projets de construction devait se poursuivre. Mais en fin de compte, ce résultat a été obtenu grâce aux efforts inlassables de la direction de l'OAI. Toute autre solution aurait été inacceptable. Dans les moments difficiles, les planificateurs doivent être capables de se préparer pour la période qui suivra. Ils sont les garants de la poursuite des projets.

Ce faisant, les planificateurs ont également atteint leurs limites avec le télétravail. La créativité, c'est aussi et avant tout échanger des idées, les discuter et les développer ensemble. La conception de notre espace de vie ne doit pas être laissée aux forces du marché.

Une conclusion importante devrait être : Les planificateurs indépendants méritent une plus grande reconnaissance. Leur rôle de leaders d'opinion doit être souligné. Il y a d'innombrables experts au Luxembourg. Cela doit être utilisé comme un point fort. En outre, cela devrait servir de plateforme pour susciter une coopération intelligente avec des experts étrangers et pour développer de nouvelles idées et de nouveaux concepts.

3. L'urbanisme

Notre territoire se compose de la capitale, de villes moyennes et de villages. La crise sanitaire a-t-elle un impact sur cette composition ? Comme c'est si souvent le cas, ce n'est pas un seul phénomène qui déclenche un changement. C'est toute une série d'éléments qui conduisent au changement.

Le paradoxe de la capitale luxembourgeoise est que le nombre d'appartements y est le plus élevé, mais que le logement n'y est plus abordable. Néanmoins, il est de pensée commune qu'il faille habiter à proximité immédiate du lieu de travail.

Il est important de rappeler que le télétravail ne remplacera pas les bureaux. Nous devons certainement repenser l'agencement des espaces de travail, il est imaginable qu'à l'avenir un certain

pourcentage des collaborateurs sera en télétravail et que les entreprises délocaliseront une partie de leurs bureaux vers les zones d'affluence de leurs collaborateurs près des axes de communication.

Cependant le télétravail a également un impact sur nos foyers. Pour des raisons de coût, ils sont de plus en plus petits. La taille des chambres individuelles est minimale. Souvent, il n'y a pas du tout d'espace privé. S'organiser dans ces petits logements pour du télétravail qui doit souvent cohabiter avec le « homeschooling » est un vrai défi.

Le Covid conduira-t-il à un exode rural ? Les premières approches dans ce contexte pourraient être les suivantes : planifier un espace pour le bureau à domicile et mettre davantage l'accent sur les espaces publics et semi-publics lors de la construction d'appartements.

Le rôle de la ville ? Nous devons repenser le rôle de la ville. Est-ce un centre de services, un centre commercial, un centre culturel, un pôle d'échange social ou... ? Si nous ne la considérons que comme un centre commercial, nous devons nous demander si nous sommes sur la bonne voie.

De plus en plus de centres commerciaux sont construits aux abords des villes. En conséquence, de plus en plus de magasins ferment leurs portes dans les centres villes. Cette évolution entraîne également un volume de trafic important.

Une ville doit être une vraie ville, et un village, un vrai village. Il s'agit de définir clairement la répartition des rôles. Comme je l'ai déjà décrit, cette évolution ne doit pas seulement concerner le territoire du Luxembourg, mais aussi celui de la Grande Région.

Un village à grande échelle n'est-il pas une ville et vice versa ? Tout ne doit pas être concentré dans la ville. Sinon, les villages se videront ou deviend-

ront des villages dorts. Il existe déjà de bonnes approches pour transférer des activités de la campagne vers la ville, par exemple, la serre urbaine.

4. Culture du bâti, Bauhaus et politique architecturale

Ces termes, que nous connaissons tous, n'évoquent pas les mêmes sentiments chez tout le monde. Après la Première Guerre mondiale, l'école du Bauhaus a tenté de rassembler les différentes couches de la société et de créer une nouvelle façon de vivre-ensemble. Des artistes, des sociologues, des architectes, des artisans et d'autres groupes professionnels ont travaillé ensemble pour développer de nouvelles formes de logement et de nouveaux modèles de vie.

Cent ans plus tard, sommes-nous revenus au point où nous devons à nouveau développer un nouveau modèle de vie ? Sous la présidence d'Ursula von der Leyen, la Commission européenne veut faire de l'Europe un nouveau Bauhaus. Il s'agit d'un programme ambitieux qui fait référence à la Déclaration de Davos. Cette déclaration souligne l'importance de la culture du bâti.

À mon avis, c'est le point le plus important : nous ne devons pas simplement laisser l'impact de la crise sanitaire nous submerger. Nous devons activement innover. Cela ne doit pas être laissé au marché. La politique architecturale doit définir le plan d'action. Ensemble, nous devons poursuivre l'approche „bottom up and top down“.

Créer quelque chose de nouveau et de grand à partir du territoire luxembourgeois et de la Grande Région, le territoire fonctionnel, est un énorme défi.

Cela nécessite une volonté politique et des conseillers indépendants.

Introduction

Vendredi 10 décembre 2020, s'est tenue la conférence en ligne « Les impacts territoriaux de la crise sanitaire liée à la COVID-19 » dans le cadre de la consultation urbanistique et paysagère « Luxembourg en transition ». La conférence a été organisée par le ministère luxembourgeois de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire (MEA) en coopération avec l'Ordre des architectes et ingénieurs-conseils (OAI) et la cellule nationale d'information sur la politique urbaine (CIPU).

Pour favoriser les échanges lors de la conférence en ligne, l'outil numérique Slido a été utilisé afin que les participants interagissent avec les présentateurs en posant des questions ou en répondant à des sondages en live.

Durant cet après-midi, des experts et des parties prenantes ont présenté et débattu des conséquences territoriales de la pandémie sur le Luxembourg :

- » Comment le travail à distance va-t-il évoluer ?
- » Que montre la pandémie en termes de résilience du Luxembourg et de la Grande Région dans son ensemble ?
- » Que signifie la pandémie pour les nombreuses relations transfrontalières entre le Luxembourg et ses environs ?
- » Quelles conséquences sociales faut-il attendre et quel est l'impact de la pandémie sur la cohésion sociale au sein du pays

Ce document reprend d'abord un document de contribution (Input Paper) réalisé en amont courant décembre 2020 par la CIPU pour préparer la conférence puis retranscrit les discussions et interactions ayant eu lieu lors de cette demi-journée.

PROGRAMME

Modération: Lex Faber (CIPU)
Commentaire: Kai Böhme (CIPU)

14:00 Introduction

Claude Turmes (ministre de l'Aménagement du territoire)
Jos Dell (Président de l'Ordre des Architectes et des
Ingénieurs-Conseils, OAI)

Introduction thématique de la part de la Cellule Nationale
d'Information pour la Politique Urbaine (CIPU)

14:20 1er panel : Impacts territoriaux de la crise sanitaire

Inputs de **Pierre Hurt** (directeur de l'OAI),
Jean-Jacques Rommes (président du Conseil Économique et
Social, CES) et **Antoine Décoville** (chercheur au Luxembourg
Institute of Socio-Economic Research, LISER)
- avec séance **Q&R** interactive

- Pause-Café -

15:10 2ème panel : Les leçons à tirer de la crise sanitaire pour le développement territorial

Le Plan Sophia : un plan de transition pour la Belgique pour une
relance durable post-Covid-19
Get up Wallonia! : une initiative destinée à répondre aux urgences
liées au Covid-19 et à préparer l'avenir de la Wallonie et de ses citoyens
- Keynote par **Marc Lemaire** (coordinateur du Plan Sophia, responsa-
ble de la task force « Environnement de Get up Wallonia! »)

Table-ronde avec **Claude Turmes** (ministre de l'Aménagement du
territoire), **Emile Eicher** (président du Syndicat des Villes et des
Communes luxembourgeoises, SYVICOL), **Jean-Jacques Rommes**
(président du CES) et **Christine Muller** (architecte-urbaniste,
membre de l'OAI)
- avec séance **Q&R** interactive

16:20 Conclusions

Marc Feider (président du Conseil national pour la construction
durable, CNCD et vice-président de l'OAI), **Sala Makumbundu**
(secrétaire générale de l'OAI)
Claude Turmes (ministre de l'Aménagement du territoire)

Langues de la conférence: Luxembourgeois et français
(avec traduction simultanée en français et en anglais)

Fin prévue vers 16h30



Réflexions par rapport aux impacts territoriaux de la crise sanitaire liée à la Covid-19

CIPU-Input Paper

Réflexions par rapport aux impacts territoriaux de la crise sanitaire liée à la Covid-19

Pour la deuxième fois cette année les centres urbains et principaux pôles d'emplois tournent au ralenti, voire se sont presque arrêtés. Avec des verrouillages imposés dans une grande partie de l'Europe sous l'emprise d'une nouvelle vague de la Covid-19, les villes et les centres les plus dynamiques sont ainsi de nouveau confrontés à des mesures de précaution jugées par d'aucuns restrictives.

Cette crise sanitaire planétaire, sans précédent et d'une ampleur exceptionnelle, a imposé une multitude de changements dans nos modes de fonctionnement au quotidien ; dans notre façon de consommer, de travailler, de nous déplacer et du vivre ensemble.

De par sa nature et envergure, elle a imposé la nécessité aux autorités publiques de réagir au plus vite et de mettre ainsi rapidement en place des mesures inéluctables et exceptionnelles afin de limiter les impacts négatifs de cette crise qui, malheureusement pour certains, auront des conséquences durables, voire insurmontables.

Cependant, cette crise a aussi fait ressortir quelques aspects positifs au sein de notre société qui pourraient perdurer indépendamment de l'évolution sanitaire à l'avenir : l'adoption de nouvelles habitudes sanitaires (gestes barrières), le rapprochement au sein de la structure familiale, la prise de conscience de l'importance d'une meilleure qual-

ité de vie associée à une plus grande considération de son environnement, ou plus concrètement, le développement du télétravail qui devra être mieux encadrer pour en tirer tous les bénéfices.

Le présent document identifie les thèmes qui seront certainement traités lors de la conférence du 11 décembre 2020 sans être pour autant exclusif. Il cible tout particulièrement les conséquences potentielles liées à la crise sanitaire de la Covid-19 dans le domaine de l'aménagement du territoire. Nonobstant, d'autres aspects économiques, sociaux, environnementaux, sanitaires, (...) sont relevés dans ce document dans le but de les contextualiser dans le cadre de la situation actuelle.

La crise étant à la fois récente et encore présente, nous ne disposons pas à l'heure actuelle de suffisamment de données qualitatives et quantitatives se rapportant à la Covid-19 propres au Grand-Duché de Luxembourg. C'est pourquoi ce document n'est pas une analyse approfondie des conséquences de la Covid-19 sur l'aménagement du territoire au Luxembourg ; il a cependant la vocation de proposer des réflexions prospectives sur les conséquences potentielles de la Covid-19 sur le territoire luxembourgeois.

Quels sont les impacts territoriaux en temps de crise sanitaire?

L'avènement de la crise sanitaire de la Covid-19 a imposé la mise en place de mesures de confinement très strictes entre le 16 mars 2020 et le début du mois de mai. S'en est suivi une période de déconfinement accompagné de mesures de distanciation sociale d'application tout au long de la période estivale et pour la rentrée. Depuis la fin du mois d'octobre, un nouveau confinement, dit allégé, est en vigueur.

Les mesures mises en place pour éviter la propagation massive du virus consistent à déployer tous les efforts nécessaires pour restreindre voire éviter, dans la mesure du possible les contacts physiques entre les personnes :

- » Garder une distance suffisante vis-à-vis des autres ;
- » Éviter tout rassemblement non-essentiel et/ou la fréquentation de lieux publics ;
- » Limiter tout contact avec les personnes jugées à risque (personnes âgées et vulnérables).

Outre les aspects sanitaires et économiques, le confinement, respectivement la distanciation sociale, ont impacté plusieurs aspects du quotidien, tels que :

Le marché de l'emploi

Le monde du travail a été grandement impacté depuis le début de cette crise aussi bien en ce qui concerne le lieu où l'on exerce le travail, les méthodes de travail (vidéoconférence, ...) ou le taux d'activité des personnes (chômage partiel, congé parental, perte d'emploi, ...).

« Pendant le confinement du printemps, 69% des personnes actives (à l'exclusion des personnes étant en chômage partiel

et celles étant en congé pour raisons familiales) sont passées au télétravail, ... »
(Conseil Economique et Sociale (CES), « Le télétravail au Luxembourg – avis », 11 septembre 2020, page 2)

Le recours au télétravail a « explosé » au sein de la population active au Luxembourg, aussi bien chez ceux qui résident dans le pays que chez les frontaliers.

La mobilité

La mise en place de mesures de confinement et de distanciation sociale, qui se sont traduites, entre autres, par l'augmentation du recours au télétravail, au chômage partiel et au congé pour raisons familiales, ont eu un impact majeur sur la mobilité tant au Luxembourg que vers le Luxembourg, à savoir transfrontalier. Du jour au lendemain, les déplacements en transport individuel et en transport en commun ont ralenti et ont atteint un niveau extrêmement bas, presque inexistant.

Par contre, le nombre de déplacements en vélo - pour les loisirs, l'approvisionnement de proximité et pour ceux dont le lieu de travail est proche du lieu de résidence - a beaucoup augmenté. D'aucuns diraient que ces déplacements ont également « explosé ».

En ce qui concerne les déplacements, il est à relever que le développement du e-commerce et un recours plus fréquent à un service de livraison à domicile (restauration, achats, ...) a quant à lui généré une hausse de trafic et tout particulièrement dans les quartiers d'habitation à savoir au sein des agglomérations.

Le logement

Pour certaines familles, l'expérience du confinement strict du printemps 2020 et l'imposition forcée d'une vie quotidienne à la fois privée, éducative et professionnelle à domicile a renforcé leur souhait de migrer dans un quartier moins urbain, moins dense ou même dans une localité plus rurale. Pour d'autres personnes, le confinement a fait ressortir l'importance d'avoir accès à un espace extérieur de qualité, par exemple un jardin privatif, une terrasse, un balcon, (...).

Pour plusieurs personnes qui ont exercé le télétravail, le manque d'espace à l'intérieur du logement et la confusion entre l'espace privé et l'espace professionnel ont aussi été un impact collatéral aggravant leur situation en état de crise. Pour certaines personnes en colocation, le télétravail s'est avéré très difficile, voire presque impossible.

La vie sociale, communautaire et culturelle

Les mesures mises en place précitées ont fortement impacté la vie sociale en famille et avec les amis (restaurant, café, rassemblement public et privé, ...), la fréquentation des espaces libres et de détente (parc, aire de jeux, espace de détente, place publique, ...), la vie communautaire (club, association, événement communautaire, ...) et la vie culturelle (musée, cinéma, galerie, salle de spectacle, ...). Ces

mesures ont mis un frein à toute vie sociale, un aspect déterminant pour beaucoup de citoyens dans leur choix de vivre en milieu urbain. Le quotidien d'une bonne partie de ces citoyens est passé d'une vie remplie d'échanges sociaux à une vie de confinement dans un milieu à haute densité.

Le tourisme

Le confinement et la distanciation sociale ont rendu presque impossible les voyages à l'étranger, du et vers le Luxembourg. Cela a donné lieu à des conséquences dramatiques pour le domaine du tourisme, à la fois récréatif et d'affaires et ce à tous niveaux (national, local, régional).

Cette baisse et absence de touristes récréatifs et d'affaires touche l'ensemble des entreprises directement liées à ce secteur d'activités : les agences de voyages, l'Horeca (hôtellerie, restauration, café), les compagnies de transport de personnes (routier et aérien), mais aussi l'activité commerciale, le secteur culturel, les activités sportives, (...).

En même temps, nos concitoyens ont favorisé le tourisme de proximité au sein même du pays et ont redécouvert leur propre région ainsi que d'autres du pays. Il en va ainsi par exemple en ce qui concerne les parcs naturels qui ont eux-mêmes développé des offres ciblées pour répondre à cette demande spécifique.

Faut-il s'attendre à des conséquences durables de la crise sanitaire liée à la Covid-19 ?

Le confinement imposé à la population a donc perturbé et modifié le mode de vie des résidents et frontaliers mais il a surtout suscité de profondes remises en question auprès de toutes les composantes de la population : les travailleurs, les entrepreneurs et patrons, les représentants syndicaux et ou encore les décideurs politiques.

La période de confinement stricte vécue au printemps, a provoqué chez bon nombre de personnes un sentiment d'isolement, d'insécurité face à l'avenir et une prise de conscience de la vulnérabilité du système actuel (santé, social, économie, alimentation, ...).

Une fois la crise actuelle passée, il semble évident d'en tirer les enseignements et d'en déceler les conséquences qu'elle aura à moyen et long terme. Dans le cadre de cette conférence, les points énumérés ci-dessous seront discutés :

- » Le marché de l'emploi,
- » La mobilité,
- » L'immobilier résidentiel,
- » L'immobilier de bureau,
- » La structure commerciale et de service,
- » Le tourisme,
- » Les espaces publics, parcs, espaces de détente, espaces rue et places publiques.

Le présent chapitre cherche à cerner quels seront les principaux impacts sur l'aménagement du territoire luxembourgeois.

Impacts sur le marché de l'emploi

» Le télétravail s'imposera-t-il durablement pour une partie des employés ?

Un aspect important de l'offre d'emplois au Luxembourg consiste dans le fait que bon nombre de ces emplois ne requièrent pas obligatoirement une présence physique des salariés au sein même de la structure de travail. Aussi, cela implique de plus grandes opportunités pour le concept du travail à domicile ou du télétravail. C'est probablement ce qui explique que relativement peu des emplois ont été impactés par le confinement au printemps 2020 (voir la citation en haut).

Partant de ce principe, doit-on s'attendre à une augmentation considérable du nombre de télétravailleurs dans les années à venir ou s'agira-t-il plutôt d'un phénomène momentané lié à la crise qui s'estompera voire disparaîtra dès que la crise sera derrière nous après la fin de la crise sanitaire ?

Quels seront les modalités de fonctionnement du télétravail sur le marché de l'emploi et du travail

luxembourgeois : un mode de travail ponctuel avec de temps en temps¹ à 2 jours par semaine, ou plutôt un mode de travail régulier, organisé et permanent pour ceux qui pour le moins peuvent y recourir ?

Ajoutons qu'au 2ème trimestre 2020, il y avait 443 259 salariés au Luxembourg, toutes branches d'activités confondues, dont 203 164 salariés frontaliers, soit plus de 45% de tous les salariés du Luxembourg.

De plus, peut-on s'attendre à ce qu'une partie des résidents étrangers, qui se sont installés au Luxembourg au seul motif du travail quitteront le territoire au profit d'un rapprochement avec leur structure familiale ?

Les changements anticipés au niveau du marché de l'emploi peuvent avoir un impact sur :

- » la mobilité au niveau national et transfrontalier,
- » l'immobilier de bureau,
- » l'animation des centres-villes, des centres de localité et des pôles d'emplois,
- » le milieu rural et les communes dites « dotoirs ».

Impacts sur la mobilité

» Avec le développement du télétravail, faut-il s'attendre à une réduction du nombre de déplacements pendulaires quotidiens domicile-lieu de travail ?

En principe, il devrait y avoir une réduction du nombre total de déplacements et du temps accordé par chaque actif à ses déplacements. Cette réduction, aurait ainsi un impact positif sur la saturation du réseau routier et de transport en commun luxembourgeois, sur la qualité de vie des actifs et, plus globalement mais de façon sub-séquente, sur l'environnement.

Toutefois, si le réseau routier primaire national et transfrontalier connaît une diminution de la charge de trafic des voitures particulières aux heures de pointe, conséquence de l'augmentation du recours au télétravail, il y a un risque fort que le « modal split » des actifs qui se déplaceront pour le travail soit modifié ; en d'autres termes, par une augmentation des déplacements au moyen de la voiture particulière individuelle au détriment des déplacements collectifs en transport en commun.

Certaines études récentes à l'étranger, pour ne citer que l'Angleterre, ont démontré que la crise sanitaire de la Covid-19 a provoqué une importante perte de confiance vis-à-vis des transports en commun, qui se traduirait par un recul des comportements à l'égard des transports en commun d'une vingtaine d'années. Une partie des personnes qui utilisaient auparavant les transports en commun pourrait ainsi privilégier de nouveau la voiture particulière.

De façon générale, une réduction du nombre de déplacements en voiture particulière aurait très certainement un impact positif majeur sur le réseau de circulation primaire national (autoroutes et routes nationales), dans les grands centres urbains et dans les localités périphériques des grands centres urbains. Par contre, les impacts seront très probablement moins importants dans les localités secondaires, en milieu rural et dans les quartiers d'habitation.

» Quels autres changements faudra-t-il anticiper en matière de mobilité ?

Si le développement important du e-commerce se maintient voire augmente davantage, le trafic « logistique » augmentera proportionnellement. Cet état de fait, pourrait ainsi avoir des conséquences négatives sur le trafic et tout particulièrement dans les quartiers résidentiels.

À priori, le phénomène du télétravail n'aura pas d'impact majeur sur les déplacements en mobilité douce, si ce n'est une augmentation des déplace-

ments à vélo ou à pied pour les approvisionnements et les loisirs pour autant qu'ils se trouvent à proximité du lieu où s'effectue le télétravail à savoir le logement privé.

Si la méfiance vis-à-vis des transports en commun se maintient auprès d'une partie de la population (distanciation sociale / lieu confiné) après la crise de la Covid-19, il y aura probablement une augmentation des déplacements à pied ou à vélo pour ceux qui ont un emploi à faible distance de la résidence et pour les approvisionnements et loisirs de proximité.

Les changements anticipés au niveau de la mobilité peuvent avoir un impact sur :

- » le réseau de circulation primaire et secondaire national,
- » les centres-villes, les pôles d'emplois tertiaires et les localités périphériques,
- » les centres de localité et les quartiers résidentiels,
- » le réseau des transports en commun,
- » les infrastructures pour les mobilités douces,
- » la qualité de l'environnement.

Impacts sur l'immobilier résidentiel

» Avec l'avènement du télétravail pour une partie de la population et l'expérience du confinement du printemps dernier, faut-il s'attendre à de nouvelles préférences résidentielles ?

Le télétravail qui se généralise dans certains grands secteurs d'activités, par exemple dans les banques, les assurances, ..., rend la proximité domicile - travail moins importante pour l'employé de sorte qu'une partie de cette population active aspire éventuellement à quitter les centres urbains au profit de localités moins denses et économiquement plus abordables.

Pour certaines familles, l'expérience du confinement au printemps a renforcé leur souhait de « migrer » dans un quartier moins urbain, moins dense ou même dans une localité plus rurale. Pour d'autres personnes, le confinement a fait ressortir l'importance d'avoir accès à un espace extérieur de qualité, par exemple un jardin privatif, une terrasse, un balcon, (...).

Pour plusieurs personnes qui ont exercé le télétravail, le manque d'espace à l'intérieur du logement et la confusion entre l'espace privé et l'espace professionnel ont aussi été un impact collatéral aggravant leur situation en état de crise. Le télétravail a aussi donné lieu à des problèmes de cohabitation dans les différents modes d'habitation en commun : en famille ou en colocation.

Bien que le marché de l'immobilier résidentiel au Luxembourg soit extrêmement tendu au niveau de l'offre que du prix, de nouvelles solutions urbanistiques et architecturales, notamment en matière de confort et de flexibilité des espaces intérieurs, pourraient être développées : d'une part, afin de répondre favorablement à ces changements et d'autre part, afin de garantir le respect des objectifs de l'aménagement du territoire, tels que la réduction de la consommation foncière, le développement durable, (...). Les changements anticipés au niveau de l'immobilier résidentiel concernent :

- » la typologie de logement (une maison unifamiliale plutôt qu'un appartement)
- » la densité d'habitation, qui a un impact sur le prix du logement et la partie des revenus que les ménages doivent allouer au logement,
- » la taille des logements et l'organisation intérieure,
- » la qualité des espaces extérieurs, jardin privatif, terrasse, balcon, (...),
- » les politiques nationales en matière d'accessibilité à la propriété.

Impacts sur la structure commerciale et de service

» Le développement du e-commerce, du e-service, du e-gouvernement et du télétravail, se traduira-t-il par une diminution importante du nombre de consommateurs et d'usagers dans les centres-villes, les centres de localité et dans les pôles d'emplois ?

Le transfert du jour au lendemain, parfois brutalement ressenti, du mode de travail physique « in loco » en entreprise vers le mode de télétravail à domicile, a eu un impact majeur sur le tissu économique des centres-villes, des centres de localité et des pôles d'emplois, sur la mobilité ainsi que sur la fréquentation des espaces libres et des espaces publics.

À terme, le risque que plusieurs types de commerces plus vulnérables (services, restaurants, cafés, ...) situés à proximité des principaux pôles d'emploi perdent leur clientèle, même si ce n'est que de façon momentanée, est plus qu'évident avec comme conséquence encore plus évidente d'un risque certain de fermeture définitive. Les conséquences touchent dans ce cas aussi bien les patrons et propriétaires des commerces que leurs salariés.

Une fois la crise sanitaire passée, il est à prévoir et à espérer que de nouveaux établissements et services ouvriront en remplacement de ceux qui ont malheureusement dû cesser leurs activités.

Dès lors, le défi consistera à consolider la structure commerciale et de services dans les centres existants afin de garantir l'animation de ces lieux. Parallèlement, il y a lieu de s'interroger sur cet impact pour les communes et autres localités dans lesquelles habitent les télétravailleurs.

Les changements anticipés au niveau de la structure commerciale et de services concernent :

- » la consolidation des structures existantes,
- » la diminution de la demande de surfaces commerciales,
- » le réaffectation de certains immeubles,
- » les centres-villes et les pôles d'emplois,
- » les centres de localité et de village.

Impacts sur l'immobilier de bureau

» L'augmentation du nombre de personnes en télétravail aura-t-il un impact important sur le marché de l'immobilier de bureau ?

Faut-il s'attendre chez les entreprises souhaitant favoriser le télétravail pour une partie de leurs salariés à une diminution importante des besoins en surfaces de bureau (m²) ou plutôt à une accentuation du phénomène de mutualisation des espaces de travail, co-working ? space-sharing ?

Depuis quelques années s'est amorcé une mutation du concept de l'espace de travail », traditionnellement attribué à un seul employé : une tendance existe au sein des grandes entreprises de plutôt attribuer au jour le jour un « espace de travail » à chaque employé, en fonction de sa présence en vue d'une mutualisation des espaces de travail.

Les changements anticipés au niveau de l'immobilier de bureau peuvent provoquer :

- » une diminution de la demande en surfaces dans les centres-villes et les pôles d'emplois,
- » la fuite d'une partie des activités de bureaux à l'extérieur des centres-villes et des grands pôles d'emplois, au profit de localités plus petites,
- » la réorganisation du fonctionnement des surfaces de bureaux,
- » la reconversion des surfaces de bureaux pour une toute autre affectation, p.ex. l'habitation.

Impacts sur le tourisme

» Après la crise sanitaire, est-ce que les personnes pourront-elles et voudront-elles recommencer à voyager à l'étranger ? Une partie des activités touristiques et de loisirs sera-t-elle dédiée à l'intérieur des frontières du Luxembourg, voire à proximité du pays et notamment dans la Grande Région ?

» Est-ce qu'il y aura des effets permanents de la crise sur les voyages d'affaires ?

L'absence de déplacements pour affaires, à l'intérieur du pays, vers l'extérieur et en provenance de l'étranger, a accéléré le phénomène des conférences à distance et a donné lieu à un changement considérable dans la pratique des d'affaires au niveau local et international. Cette nouvelle donne est susceptible de perdurer notamment à cause des avantages indéniables en gain de temps mais au détriment du contact physique.

À moyen et long terme, il y aura probablement une augmentation du tourisme de proximité, local et transfrontalier. Ceci pourrait amplifier le sentiment d'appartenance local et régionale, donner lieu à des actions concrètes en matière de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et du bâti.

Les changements anticipés au niveau du tourisme pourraient concerner :

- » une réduction importante des déplacements pour les affaires,
- » l'augmentation du tourisme de proximité,
- » la préservation du patrimoine naturel, culturel et bâti.

Impacts sur les espaces publics

» Comment est-ce que l'utilisation et les demandes envers les parcs, espaces de

détente, espace rue et places publiques va-t-elle évoluer?

La distanciation sociale n'a pas eu le même impact auprès des différents groupes sociaux de la population, par exemple : les personnes âgées, les personnes à risque, les jeunes, (...). Ces impacts ont des conséquences sur la fréquentation des lieux publics, des commerces, des espaces libres et récréatifs, des transports publics, (...).

La présence au domicile des personnes en mode télétravail et le fait qu'elles disposent de plus de temps libre « récupéré » grâce aux non-déplacements entre le lieu de travail et le domicile en aller-retour quotidien, ainsi qu'une plus grande flexibilité pour la prestation des heures de travail, pourraient avoir un impact sur la fréquentation des espaces publics. Il sera intéressant de suivre ce phénomène afin de juger si l'augmentation des besoins nécessite une amélioration quantitative et/ou qualitative de l'offre en espaces récréatifs et

de détente à proximité des habitations

S'il s'avère que la population des centres-villes, centre de localité et pôles d'emplois diminue durant les heures de travail, il y aura certainement une diminution de la fréquentation des parcs, des espaces de détente et des places publiques qui se trouvent à proximité.

En fonction de la durée de la crise sanitaire, il sera possible de juger si la capacité d'accueil est suffisante ou non en fonction de leur fréquentation. Cette analyse concerne aussi la qualité d'aménagement des espaces récréatifs en fonction des différents groupes sociaux qui les fréquenteront.

Les changements anticipés au niveau des aménagements publics pourraient concerner :

- » les centres-villes et les pôles d'emplois,
- » les centres de localité et de village,
- » les quartiers d'habitation.

Quels sont les enjeux pour l'aménagement du territoire après la crise sanitaire?

La crise actuelle a révélé l'importance et la nécessité pour les autorités publiques de mettre rapidement en place des mesures afin d'en limiter les impacts négatifs et, très probablement, de revoir certains aspects dans le domaine de l'aménagement du territoire au sens large du terme.

Le confinement a poussé nos concitoyens à revoir leurs priorités de vie qui, sur base des premiers sondages, enquêtes et études, semblent concerner en premier lieu une amélioration de la qualité de vie et la priorisation de la vie privée en lieu et place de la vie professionnelle.

Le présent chapitre permet d'établir une liste des enjeux locaux, régionaux et nationaux à discuter

dans le cadre global de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. L'accomplissement de ces enjeux permettra, d'une part, de limiter les impacts négatifs de la présente crise mais aussi d'autre part, de mettre en place des outils pour anticiper toute autre crise similaire ou pas.

Les enjeux aux niveaux local et régional

La situation actuelle (confinement assoupli, chômage partiel et télétravail généralisé), combinée au développement rapide du e-commerce, du e-service et du e-gouvernement – par ailleurs une tendance qui s'observe depuis plu-

sieurs années mais qui a explosé suite au confinement au printemps - aura certainement un impact durable sur :

- » **la structure commerciale** avec la fermeture de commerces de détail non artisanal (textile, équipement de la personne et du logement, électronique, librairie, papeterie, ...) qui perdent des parts de marché vis-à-vis du e-commerce. Ce phénomène existait déjà avant la crise, mais la pandémie a eu pour effet de l'accélérer.
- » **les services de proximité** : services tels que les agences bancaires et d'assurances, les agences immobilières, les agences de voyage, (...) connaîtront très probablement une réduction de leurs activités avec le développement du e-commerce, du e-gouvernement et des services au citoyen en ligne, il est envisageable qu'une partie de l'offre soit réduite.
- » **les établissements de l'horeca (restaurants, cafés, bistros, ...)**, pourront connaître une diminution de leur fréquentation en raison d'une augmentation du télétravail et amener en conséquence des difficultés de survie (réduction des activités et salariés, fermetures).

Comme ces commerces, services et établissements sont implantés principalement dans les centres urbains (ville, localité, quartier) et dans les pôles d'emplois d'une certaine envergure, le changement des habitudes de consommation suite à l'augmentation du télétravail et du e-commerce pourrait aussi avoir un impact négatif sur l'animation de ces lieux et donc sur l'offre.

Les défis à venir sont de :

- » **garantir l'attractivité des centres de localité**, et favoriser le maintien et l'implantation de commerces qui participent à la vie des centres – la diminution des commerces en ville étant une tendance qui existait déjà bien avant la crise. Un des objectifs est donc d'atténuer les effets de la crise sanitaire sur les commerces

locaux. La structure commerciale de certaines localités ou de villages est trop importantes par rapport à la fréquentation des consommateurs : dans ce cas le déclin d'une partie du service local est inévitable. La priorité sera de mettre l'accent sur les commerces qui sont essentiels pour le caractère urbain d'une ville ou d'une localité.

- » **consolider la structure commerciale et de services au sein des localités** : Il sera important de définir quels seront les moyens à mettre en place pour consolider la structure commerciale des centres, par exemple : en assurant un monitoring de l'activité commerciale au niveau local, régional et national, en intervenant au niveau des PAG, (...).
- » **éviter l'effondrement du marché de l'immobilier commercial.**

» Quel sera le rôle des villes et des communes en tant qu'acteurs principaux dans la revitalisation des centres de ville et de localité, que ce soit pour les surfaces commerciales vides, pour le réaménagement du domaine public, des espaces libres et de loisirs, pour le développement de la mobilité douce, (...) ?

Le confinement (strict ou assoupli), la distanciation sociale et le développement du télétravail auront des conséquences sur les préférences résidentielles et sur l'offre des espaces de loisirs et de détente à proximité du lieu de résidence, Ces conséquences impacteront probablement :

- » **la localisation du logement** : une augmentation de la demande pour les logements à l'extérieur des centres urbains, dans les milieux à caractère ruraux moins dense est à supposer/prévoir. Cela fera augmenter davantage la pression immobilière dans les localités de moindre envergure, qui, elles, ne bénéficient pas toujours d'une bonne desserte en transports en commun, de suffisamment d'équipements publics (scolaire, sportif, culturel, ...), ni d'une

structure d'approvisionnement de proximité.

- » **la typologie des logements**, la taille du logement et son organisation interne : une demande accrue pour des maisons unifamiliales avec jardin privatif et des logements plus grands afin d'y aménager un lieu de télétravail permettant de séparer l'espace privé de l'espace professionnel est à supposer/prévoir.
- » **l'accès à un espace privatif extérieur et de qualité** : il s'est avéré que l'absence d'un espace extérieur et de qualité constitue aussi un facteur déterminant pour le choix d'un logement, par exemple un jardin privatif, une terrasse, un balcon, (...).

- » **l'offre de lieux de détente et de loisirs de qualité à proximité de l'habitation** : il sera intéressant de suivre ce phénomène afin de juger si l'augmentation des besoins nécessite une amélioration tant quantitative que qualitative de l'offre existante.

Les défis à venir consistent donc à répondre aux nouvelles préférences résidentielles et à offrir des lieux de détente et de loisirs de qualité à proximité de l'habitation.





Impacts territoriaux et leçons à tirer de la crise sanitaire pour le développement territorial

Panels

1er panel : **Impacts territoriaux de la crise sanitaire**

Présentations

Input Think Tank OAI Post-Covid19

Pierre Hurt (OAI)

Une première question se pose naturellement par rapport à notre « présence » à tous pour cette visioconférence : Pourquoi organiser une telle conférence ? Les aspects sociaux de la crise sont-ils assez considérés ? La plus grande faiblesse humaine réside dans une certaine volonté profonde de ne pas vouloir partager ce que l'on détient. La rétention des terrains à construire ou la mentalité NIMBY (pas chez moi, mais ok chez les voisins) en sont de parfaites illustrations. Beaucoup de faiblesses, oui, mais nous ferions preuve de force en y tirant une valeur commune et en concluant : partager c'est enrichir tout le monde. C'est un débat émotionnel qui doit être tenu, car c'est important de laisser place aux émotions. Cependant, il est aussi important de se baser sur des « datas publics vérifiés ». Celui-ci doit se trouver dans les mains publiques et les données doivent être accessibles pour qu'un tel débat soit mené objectivement.

Changement d'approche : La gestion des influences

Aujourd'hui, nous avons un système mondial financier et économique qui impacte notre vie et notre territoire à 100%. La branche automobile, l'industrie alimentaire et plus récemment les médias sociaux ont trop dominé notre vie. Nous avons là besoin d'un équilibre. Idéalement les citoyens et leurs véritables besoins devraient plus fortement façonner notre système économique. Mais quelle serait la meilleure solution ? Peut-être

un système quasi autarcique mais ouvert aux échanges du savoir dans lequel les besoins vitaux des communautés sont satisfaits et qui permet en même temps une forte interconnexion culturelle ? Un exemple qui montre que les citoyens sont avertis est une récente initiative populaire de la Suisse, la « Konzernverantwortungsinitiative » (KVI) : 57% ont voté pour que les grandes entreprises assument plus de responsabilité et qu'elles soutiennent la protection de l'homme et de l'environnement.

Mieux vivre ensemble après ou par le coronavirus

Il faut une solidarité avec les secteurs vitaux et encourager les autres secteurs à redoubler d'efforts pour limiter les impacts de cette crise. Il sera important de tirer les bonnes leçons et ne pas laisser de place aux abus. Les thèmes équitables, qualitatifs, propres et régionaux sont à recentrer sur la valeur juste.

Qui construit, construit pour nous tous !

Une étude holistique au Luxembourg doit montrer comment nous pouvons construire encore plus durablement et amener l'aménagement du territoire encore plus en accord avec l'économie circulaire. L'objectif est de ne pas acculer la construction sur une voie purement commerciale et industrielle. Pour cela, nous avons besoin de conseillers indépendants qui n'ont pas de conflit d'intérêt, et ainsi peuvent développer les meilleurs concepts possibles (conception prévoyante, de qualité et détaillée) pour nous tous.

De quoi une société a-t-elle besoin pour une réelle qualité de vie ?

Il est nécessaire de valoriser correctement nos ressources, notre travail et notre culture en fonction de la plus-value pour notre vivre-ensemble. Une société prospère lorsque :

- » L'Etat pose le cadre nécessaire et équitable, surtout dans l'éducation et la gestion des connaissances.
- » La société civile donne les impulsions pour de nouveaux chemins.
- » Les médias libres sont attentifs.
- » Les artisans, commerçants et acteurs industriels peuvent déployer leur potentiel.
- » Les citoyens éclairés sont accompagnés par des professions intellectuelles indépendantes.

La qualité de vie ne peut pas être décrétée, mais elle est basée sur des valeurs communes.

Cadre légal et procédural

Concernant le cadre légal et procédural, il y a un besoin urgent d'une plus grande qualité dans les législations. Nous avons besoin d'une stratégie globale. Un véritable code de la construc-

tion, pour que la politique soit d'accord quant à ce que sont les priorités et la hiérarchie. D'autres étapes qui sont à considérer chaque fois que nous créons notre cadre procédural sont: la détermination d'une base de travail et d'un timing adéquat, le respect du principe de subsidiarité ainsi que le respect des échelles et l'application de l'échelonnement. Il faut penser de manière stratégique, ne pas sauter d'étapes car à chaque échelon il y a une subsidiarité, et si on saute une étape il y a conflit.

Think Tank OAI Post Covid

En vue d'assurer notre responsabilité sociétale en préparant dès à présent l'après-COVID-19, l'OAI a lancé un recueil des points saillants et des idées pour concevoir et préparer des solutions avec ses partenaires (Administrations, communes Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, Fédérations des Artisans...) afin de nourrir un Think Tank OAI « Post Covid-19 ». L'idée était d'apporter des pratiques utiles pendant la crise, d'amorcer un « reboot » rapide du secteur de la construction et de participer au débat sociétal pour tirer les bonnes conclusions de cette crise afin de construire un meilleur vivre-ensemble.

OAI ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS	Conf.Covid19 11/12/2020 6/18
De quoi une société a-t-elle besoin pour une réelle qualité de vie ? Nécessité de valoriser correctement nos ressources, notre travail et notre culture en fonction de la plus-value pour notre vivre-ensemble Une société prospère lorsque L'Etat pose le cadre nécessaire et équitable, surtout dans l'éducation et la gestion des données,... La société civile donne les impulsions pour de nouveaux chemins. Les médias libres sont attentifs. Les artisans, commerçants et acteurs industriels peuvent déployer leur potentiel. Des citoyens éclairés sont accompagnés par des professions intellectuelles indépendantes. La qualité de vie ne peut pas être décrétée mais elle est basée sur des valeurs communes.	

Mesures mises en place par OAI

- » Collaboration avec le Ministère pour la mise en place de la réforme administrative du guide de l'urbanisme.
- » Mise en place d'une Taskforce Covid 19 par le CRTI-B (cellule opérative) pour élaborer des recommandations en matière de révision des délais d'exécution et apporter une aide pratique pour la gestion des chantiers pendant la crise sanitaire COVID19.
- » Collaboration avec le Ministère de la Santé pour la mise en place d'un groupe de travail entre membres OAI, virologues et spécialistes

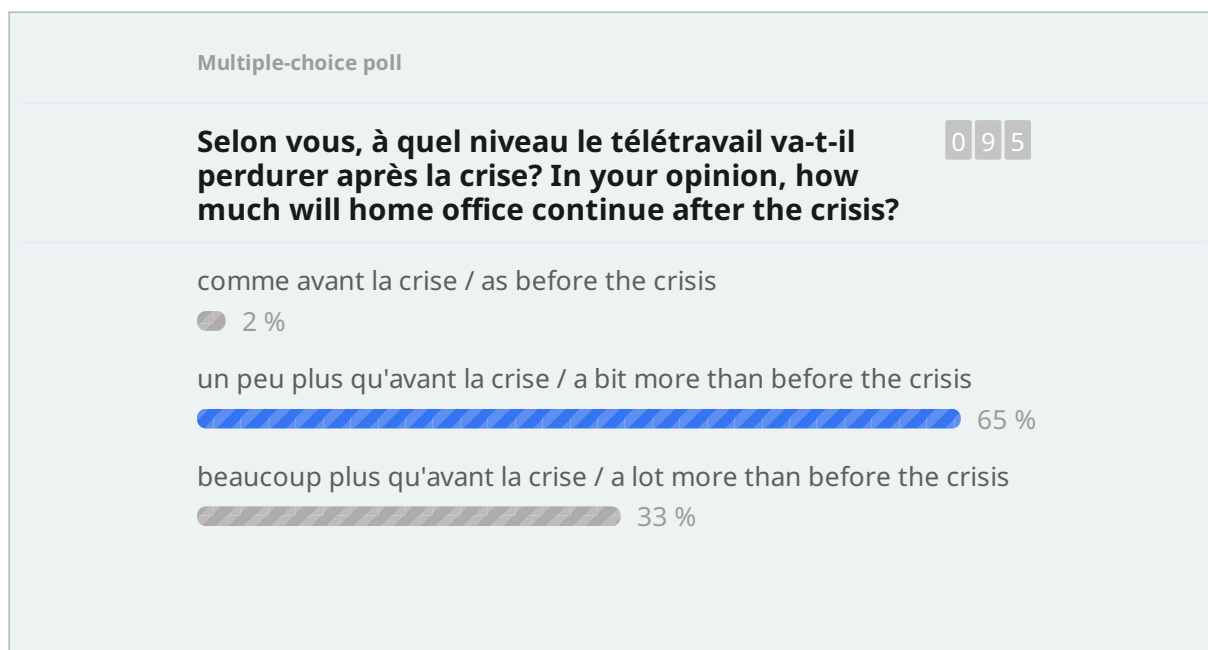
de la transmission des maladies par l'air, afin de limiter les risques d'infection par des solutions simples et pragmatiques à court terme, pour les bâtiments existants, et des solutions à long terme tenant à la planification des futures constructions.

- » Maitrise d'œuvre OAI (MOAI): un outil de collaboration entre membres OAI (utilisateurs, administrations, entreprises) visant à optimiser le processus d'élaboration d'un projet de construction. C'est une réponse globale et intelligente aux défis actuels, indispensable dans le cadre de la digitalisation pour créer un cadre de vie résilient et un vivre ensemble de qualité.

Questions Slido

Selon vous, à quel niveau le télétravail va-t-il persister après la crise?

Le recours au télétravail a « explosé » au sein de la population active au Luxembourg, aussi chez ceux qui résident dans le pays que chez les frontaliers.



Pour la grande majorité des 95 participants au sondage, le télétravail va perdurer et sera même une pratique plus utilisée qu'avant la crise. Effectivement, deux tiers, soit plus de la majorité des participants pensent que le télétravail va perdurer un peu plus qu'avant la crise et un tiers des participants pensent que ce format de travail sera même beaucoup plus utilisé.

Présentations

Input télétravail

Jean-Jacques Rommes (CES)

Le conseil économique et social (CES) du Luxembourg s'est penché sur la question du télétravail dans le contexte du travail frontalier notamment.¹ Mais la crise sanitaire sans précédent a élargi les champs de recherche du CES.

Le télétravail est une pratique qui a toujours été relativement présente au Luxembourg. Pour preuve avant la crise déjà 12% de la population avait déjà travaillé de manière récurrente en télétravail et 20% de la population avait au moins pratiqué une fois le télétravail. L'Europe a donc dans ses rangs un précurseur dans le domaine. Le Luxembourg est un pionnier en termes de télétravail et ceci n'a rien d'étonnant quand on connaît la structure économique du pays tournée majoritairement vers le secteur tertiaire. C'est donc plus de la moitié des emplois au Luxembourg qui pourrait faire l'objet de télétravail. Evidemment certains postes ne sont pas transposables en télétravail et un certain clivage social existe : Alors que 74% des Cadres et Profession intellectuelles supérieures (CSP+) pourraient faire du télétravail, beaucoup moins le peuvent chez les employés moins qualifiés. Ce clivage social existe au départ et risque de s'accroître. Aujourd'hui le pays est enclin à faire avancer le télétravail mais cette notion n'est pas à occulter.

Lors du 1er confinement au printemps 2020, près de 70% des travailleurs ont télétravaillé et 50% des entreprises ont été complètement en télétravail et en permanence. La bonne moitié de l'économie du Luxembourg a donc été mise en dépendance d'internet pendant ce confinement. Un aspect important de l'offre d'emplois au Luxembourg consiste dans le fait que bon nombre

de ces emplois ne requièrent pas obligatoirement une présence physique des salariés au sein même de la structure de travail. Ceci explique que l'économie Luxembourgeoise a donc mieux résisté à cette crise que celle de ses voisins européens même si certains secteurs ont été touchés plus que d'autres au pays. Le secteur financier a encore une fois sauvé l'économie.

Avec cette crise, un phénomène d'accélérateur en faveur du télétravail est apparu car après l'avoir testé sur une longue période beaucoup de travailleurs et employeurs y trouvent finalement leur compte. Aujourd'hui, dans cette situation de semi normalité, le télétravail perdure et reste stationnaire mais évidemment le télétravail a ses limites.

Les avantages du télétravail sont évidents. Pour les travailleurs d'une part qui leur permet de réduire les déplacements, leur offre une flexibilité horaire plus importante. Ces deux avantages offrent ainsi une meilleure qualité de vie aux travailleurs qui ont de facto plus de temps à consacrer aux activités personnelles et à leur famille, ils concilient mieux leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Pour les employeurs, d'autre part, le télétravail peut permettre une réduction des coûts fixes à moyen termes (locaux moins grands, énergies) et une meilleure productivité de leurs employés qui ne subissent pas le stress et dérangements inhérents à la présence en entreprises.

Les inconvénients sont quant à eux moins évidents mais très impactants. Le télétravail accentue l'isolement social. L'échange inter humain est un besoin très important pour chacun, c'est ce qui soude une équipe et crée une dynamique. Alors bien sûr que le télétravail engendre de nouvelles dynamiques mais il est impossible

d'intégrer dans une équipe un nouveau collaborateur via uniquement le télétravail puisque les interactions permettant de faire connaissance, de créer un esprit d'équipe et de solidarité se font en dehors des temps de travail et qu'en télétravail ces moments se font seul chez soi. La compétitivité dépend beaucoup de l'imagination des gens, des échanges entre membres d'une même équipe. C'est également un empiétement important sur la vie privée.

Le télétravail va de facto générer une évolution vers un aplatissement des hiérarchies au sein des entreprises car le salarié étant plus autonome, les responsabilités sont réparties autrement. Une gestion du télétravail dans l'organisation générale du travail est un critère fondamental. Même si cela n'est pas avéré la perte de contrôle est redouté par l'employeur ; sans une véritable relation de confiance, le télétravail ne peut pas perdurer sainement.

Dernières limites et pas des moindres présentent les limites légales. 50% des travailleurs du Luxembourg sont frontaliers et en temps normal le recours au télétravail est limité pour ne pas retomber dans la fiscalité du pays d'origine mais aussi dans la sécurité sociale. Ces seuils ont été suspendus durant la crise mais vont être rétablis. La répercussion économique serait énorme pour les employeurs s'ils devaient payer les cotisations sociales en fonction des systèmes des voisins européens moins généreux que celui du Luxembourg.

La limite absolue (seuil fiscalité et sécurité sociale) repose sur le principe de pouvoir recourir au télétravail pour 25% maximum de son temps de travail. Cette limite reste à régler via des accords bilatéraux car les enjeux financiers sont trop importants.

En temps normal, le télétravail n'est pas un facteur déterminant, il n'est pas souhaité ni par les salariés, ni les employeurs ni les législateurs européens. Les partenaires sociaux d'ailleurs n'exigent pas de

droit au télétravail. Si une partie des frontaliers à temps plein travaille déjà un jour par semaine en télétravail, l'impact financier pour le Luxembourg (coût pour le trésor public, TVA) et l'impact sur les emplois ne seront pas négligeables.

En définitive le télétravail, oui mais pas un renouveau de l'emploi vers le télétravail. Des simplifications et des choses positives vont en découler mais les problèmes découlant du marché de l'emploi atypique du Luxembourg avec une croissance prévisionnelle de 7000 nouveaux frontaliers prévus chaque année ne seront que reportés mais pas réglés.

Input télétravail

Antoine Decoville (LISER)

Il est un peu trop tôt pour mesurer les impacts territoriaux de la crise sanitaire liée à la pandémie puisque cette dernière est toujours en cours et qu'on en ignore la durée.

Mais il est temps de se demander comment l'organisation territoriale pourrait atténuer les effets de la crise actuelle et des crises futures potentielles. Il faut donc inverser les termes de la question et voir comment c'est l'organisation du territoire qui pourrait avoir un impact sur la crise de la COVID mais également sur la crise climatique ou d'autres crises potentielles, qu'elles soient sanitaires, environnementales, politiques ou autres.

En somme, il s'agit de passer d'une approche passive, dans laquelle le territoire et surtout la population qui l'habite pourraient être impactés par les crises, à une démarche proactive, d'anticipation, de résilience, dans laquelle l'organisation du territoire ferait partie de la solution pour atténuer les effets des crises.

Il faut donc améliorer la résilience de notre territoire, apprendre de la crise pour adapter le territoire afin qu'il soit plus en capacité de nous pro-

téger et ce au moindre coût social dans un souci évident de justice et d'équité.

La résilience du territoire peut à cet effet être renforcée à trois échelles spatiales :

- » L'échelle transfrontalière,
- » l'échelle nationale
- » l'échelle locale

A l'échelle transfrontalière : tendre vers un espace transfrontalier moins spatialement différencié

A l'échelle transfrontalière, le Grand-Duché est souvent présenté comme un modèle, voire comme le champion de l'intégration européenne en raison du nombre de travailleurs frontaliers

Mais cette situation fait également du Luxembourg un véritable modèle de non-durabilité, compte tenu notamment de l'importance des distances domicile-travail motorisées. Cette situation est le résultat d'une spécialisation fonctionnelle de l'espace de part et d'autre des frontières, avec une hyperconcentration de l'emploi au Luxembourg, et des espaces frontaliers qui tendent pour certains à devenir des périphéries résidentielles, en France, Belgique et Allemagne.

Cette situation produit des gains à court-terme, mais est synonyme de vulnérabilité en cas de refermeture des frontières comme lors de pandémie, d'attaques terroristes, mais également plus simplement et plus durablement en cas de remise en cause de l'intérêt pour les frontaliers à travailler au Luxembourg. Par exemple si les conditions de déplacements domicile/travail devenaient trop pénibles ou si une revalorisation des salaires intervenait dans certains secteurs d'activités dans les pays frontaliers, il y aurait moins d'intérêt à venir travailler au Luxembourg ; ceci qui aurait de lourdes conséquences pour le Pays. Un rapport de 2019 sur les professions de santé au Luxembourg montrait ainsi que 53% des professionnels

de la santé résidaient à l'étranger en 2019.

La dépendance des territoires frontaliers au Luxembourg qui est le poumon économique est souvent évoquée mais il ne faut pas oublier la dépendance du Luxembourg par rapport à ces territoires voisins et à leur main d'œuvre.

Un rééquilibrage des territoires de part et d'autre des frontières, en matière d'emplois et de logements, doit devenir un objectif commun à l'échelle transfrontalière, pour accroître la résilience du système territorial transfrontalier dans son ensemble et ce au bénéfice de chaque versant frontalier.

A l'échelle nationale : quels rapports entre organisation territoriale, mobilité et résilience face aux crises ?

La seconde échelle spatiale est celle du pays, et des rapports entre organisation territoriale, mobilité et résilience face aux crises.

La limitation des mobilités est un des éléments-clés d'une stratégie de lutte contre la propagation du virus, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle sont mises en place des stratégies de confinement. Mais c'est aussi un moyen de servir l'objectif d'une réduction des émissions de CO2 comme dans le cadre du plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC).

La crise de la COVID-19 a permis d'expérimenter, à grande échelle, le levier du télétravail pour atténuer les déplacements. Cette question a suscité des débats importants et nécessaires autour du télétravail entre défenseurs et détracteurs. Cette expérience a mis en évidence le potentiel de ce mode de travail pour réduire les déplacements et les constructions d'espaces de travail au détriment d'espaces de vie partagée.

Si les mobilités domicile-travail diminuent et que les achats et recours aux services ne se font plus

dans le cadre d'une chaîne de mobilité associée à ces déplacements, alors on peut imaginer un possible redéploiement, sur le long terme, des commerces et services à proximité des lieux de résidence.

Cela pourrait à son tour favoriser la réduction des déplacements, en entraînant un cercle vertueux de rétraction des bassins de vie associé à moins de temps perdu

L'état peut également favoriser de son côté un tel processus en menant une politique de déconcentration spatiale d'administrations et de services, de la capitale vers les villes secondaires.

Favoriser un aménagement urbain remettant le local autant que possible au centre de nos activités

Le confinement a largement souligné les inégalités entre individus en matière de logements et de cadre de vie. Il a mis en évidence de ne pas laisser le développement urbain entre les seules mains du marché pour le considérer comme un enjeu de société qui va largement contribuer à influencer, sur le long terme, le bien-être des citoyens et leur sécurité.

L'aménagement urbain doit impérativement veiller à renforcer la mixité fonctionnelle, pour faciliter un accès de proximité et non motorisé aux services, commerces et espaces récréatifs. Il doit permettre de maintenir et d'améliorer l'accessibilité aux espaces naturels de proximité, pour des raisons de récréation, de soustraction aux îlots de chaleur urbaine, et de sensibilisation à la nature. Il doit aussi renforcer le rôle de l'espace public comme espace de socialisation partagée compatible avec le respect de la distanciation sociale.

La question du logement est également fondamentale. Les situations de confinement imposé ont montré l'importance de disposer d'un balcon ou d'une terrasse c'est-à-dire d'une prolongation extérieure du logement

Ceci n'a rien de vraiment novateur mais reprend davantage les fondamentaux de l'aménagement du territoire. En revanche, le contexte actuel vient très largement souligner l'importance d'une application forte et volontariste de ces principes d'aménagement du territoire. On ne peut qu'espérer que la catastrophe de la COVID-19 va accélérer la prise de conscience et surtout l'action.

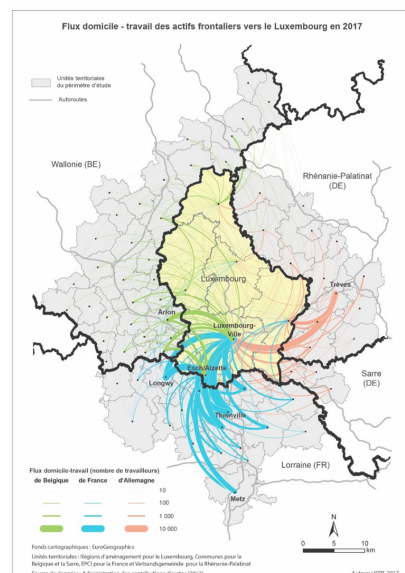


A l'échelle transfrontalière: tendre vers un espace transfrontalier moins spatialement différencié

L'espace fonctionnel transfrontalier du Luxembourg: un modèle d'intégration transfrontalière

ou...

un modèle de vulnérabilité territoriale et de non-durabilité ?



Conclusion 1er panel

Seance Q&R interactive

1) Question à Antoine Decoville : *Existent-t-ils des impacts potentiels qui pourraient se différencier par région en fonction d'une structure sociale ou économique différente d'une région à l'autre au Luxembourg ? Est-ce que le milieu rural va profiter du télétravail via une déconcentration du travail ou via des espaces de coworking ? Peut-on différencier par région ?*

Ceci permet d'évoquer les préférences résidentielles. L'hypothèse est que la crise va profiter aux espaces ruraux et péri-urbain. Mais ce n'est qu'une hypothèse qui demande à être confirmée. Il faut savoir qu'au Luxembourg et ce depuis longtemps les préférences résidentielles sont en faveur des espaces péri-urbains et ruraux ; une enquête du Liser menée en 2005 montrait que 90% des résidents interrogés plébiscitaient déjà ce type de logement, donc la crise n'amène rien de nouveau. Les confinements imposés, le repli sur la cellule familiale va peut-être justement, à moyen termes après la crise, générer un désir chez les habitants de socialisation, un désir d'aménités urbaines, un désir d'aménités culturelles ... En somme un plus grand désir de ville. Les hypothèses sont donc nombreuses et il est prématuré aujourd'hui de tenter d'y répondre.

2) Question à Jean Jacques Rommes : *Existe-t-il des différences notables sur l'accès au télétravail selon le genre ou les CSP ?*

Il n'y a pas eu de réelle étude sur la différenciation concernant le genre mais le télétravail concerne effectivement un certain nombre de métiers et plus

particulièrement des métiers dans les CSP +. Pour exemple plus de 80% du personnel dirigeant et des secteurs financiers et scientifiques ont été en télétravail. Ce chiffre descend à 30% en moyenne pour les métiers moins « gratifiants ». Il existe donc bel et bien un fossé social en matière de télétravail. Faire du télétravail un auxiliaire important à l'avenir ne devrait donc pas être l'objectif ni une finalité en soi.

3) Question à Pierre Hurt : *Dans le cadre du Think Tank vous avez établi une jauge des entreprises par rapport à la crise. Quel est l'impact dans le cadre du volet du télétravail ?*

Cette jauge a été établie dès le mois de mars et des enquêtes, notamment sur la situation des revenus, ont été réalisées durant la crise. Le télétravail a plutôt bien fonctionné pour le secteur, les processus de créativité ont quelque peu été impactés car ils naissent souvent des rencontres physiques, des échanges. La plupart des membres de l'OAI n'a donc pas été bloquée à ce niveau, le secteur a bien réagi. D'un point de vue économique, ceci a été plus délicat notamment pour les demandes d'aides étatiques. La grande question a été de déterminer la valeur d'une prestation intellectuelle dans notre société. Ceci a longuement été discuté avec la fédération des travailleurs intellectuels et indépendants (FTI) et un courrier a été adressé au gouvernement. Beaucoup de gens ont été surpris des chiffres, notamment du chiffre d'affaire par salarié, comparativement à d'autres acteurs. Il semble important de rappeler que les métiers concernés interagissent avec beaucoup d'autres acteurs.

Il faut donc considérer les moyens qui sont nécessaires pour pouvoir être véritablement résilient et à quel niveau on investit ces moyens. Si notre projet de société de laboratoire d'un cadre de vie intelligent est mené sérieusement vers la résilience et l'économie circulaire, un besoin important et urgent de plus de ressources au niveau de la réflexion

et de la conception est requis. Assurer le rôle de médiateur avec les citoyens, avec les administrations, le gouvernement, les entreprises et transposer nos valeurs communes sur le terrain pour un bien-être commun requis des concepteurs indépendants

Questions Slido

Selon vous, quels aspects territoriaux ont subi l'impact le plus important ?



Pour la majorité des 93 participants au sondage, la mobilité et le commerce sont les aspects territoriaux qui ont subi l'impact le plus important.

2ème panel : Les leçons à tirer de la crise sanitaire pour le développement territorial

Présentations

Input Plan Sofia Belgique & Get up Wallonia

Marc Lemaire (Groupe one)

Les plans d'action des gouvernements régionaux et fédéral visait un système, « business as usual », une relance économique rapide avec un montant énorme investit ce qui impliquerait une double dette pour les jeunes : d'abord financière avec les endettements colossaux pour financer les mesures mais aussi et surtout écologique si la tendance n'était pas à la transition écologique.

La Coalition KAYA a décidé d'occuper le terrain face à ceux qui se nomment réalistes alors qu'ils sont, eux les utopistes limites planétaires. Pour eux la résilience de l'économie est aussi importante que sa productivité et sa compétitivité. De

mi-avril à mi-mai 2020, plus de 100 scientifiques et près de 200 entreprises de la transition écologique de la Coalition KAYA ont travaillé de manière collaborative et avec une approche systémique pour produire un Plan composé de 250 mesures réparties dans 15 domaines thématiques. Le Plan Sofia, réel plan de transition a alors été co-écrit et soutenu par le « Resilience Management Group », composé d'académiques, économistes et d'entrepreneurs de la transition, qui concilie les connaissances scientifiques et réflexions théoriques avec les expériences concrètes du terrain. Bien que ce travail ait été réalisé par domaine, pour utiliser les spécialisations des scientifiques, la cohérence a été promue et la finalité était de plébisciter une réponse systémique afin d'enclencher immédiatement la transition vers une économie durable, pour éviter de nouvelles

Philosophie

1. **Resilience Management :**
 - . priorité à la gestion, au réalisme.
 - . tirer des leçons de la crise, trouver un **nouvel équilibre entre Efficacité et Résilience**
2. **Rassembleur** (hors clivages classiques)
en ligne avec le **Green Deal européen** (solide référence)
3. **Concilier relance économique à CT avec une vision à LT**
COHERENCE, respect des engagements
4. Dénomination naturelle : **'Sophia', la Sagesse**

crises systémiques qui seraient inévitables si la relance se faisait à l'identique sans rien changer au système et à ses défauts mis en évidence dans les causes et les conséquences de la pandémie. Les Thématiques de mesures reflètent le plus fidèlement possible les positions des contributeurs ; ils ne reflètent pas nécessairement un consensus mais montrent la diversité et l'étendue des pistes de solutions pour aller vers la transition.

Le « Green Deal européen » a pour le groupe était une solide référence sur laquelle il s'est appuyé. Très vite les représentants de partis et des gouvernements se sont manifestés et plusieurs rencontres ont eu lieu à leur demande. C'était une grande première qu'un plan alternatif créé par la société civile soit autant plébiscité par la sphère

politique. Les experts du RMG sont ainsi disponibles et au service des gouvernements régionaux et fédéraux non pas pour refaire des plans mais pour mettre en œuvre concrètement toutes les mesures de la nécessaire transition.

Le plan « Sofia » poursuit son chemin et des rencontres avec certains ministères sont prévus pour discuter du plan de relance au niveau national. Depuis, certains membres du plan « Sofia » travaillent sur le projet « Get up Wallonia » qui est le plan de relance officiel de la région Wallone. C'est un processus totalement participatif qui est une des clés de réussite de tout processus de transition. Ce sont de nouvelles méthodes de travail très enrichissantes pour l'ensemble des participants au processus.

Question de clôture

Quelles leçons à court termes tirez-vous d'un tel processus ? Quelles sont les mesures que chacun pourrait mettre immédiatement en œuvre ?

Sortir des oppositions est la clé. Il faut aller vers le participatif. C'est long, extrêmement fatigant

mais des accords arrivent à être conclus entre franches oppositions. Il faut sans cesse se demander pourquoi ça ne fonctionne pas ? Si ça n'a pas fonctionné c'est que l'on a omis la pensée systémique, que l'on n'a pas été capable de communiquer avec l'autre alors que c'est la base de tout processus.

Questions Slido

Selon vous, quels sujets seront à adresser en priorité par rapport au développement territorial?



C'est sans grande surprise les thématiques de la mobilité, du commerce de proximité et du logement qui apparaissent comme les thématiques prioritaires dans le cadre du développement territorial.

Table-ronde Séance Q&R interactive

Introduction

1) Question à Claude Turmes : *Est-ce que la crise a véritablement rendu notre système plus solidaire ? Quels sont les défis qui se posent ?*

Depuis le début de l'année, un niveau de solidarité bien plus élevé qu'en temps normal a été atteint. Un soutien financier est apporté aux secteurs les plus touchés par la crise. Les crises à endiguer sont multiples, la crise du logement, la crise du climat, de l'environnement et de la biodiversité, la crise financière ... La question aujourd'hui est de savoir comment nous pouvons traverser ces crises. La consolidation de la relation du Luxembourg avec les territoires transfrontaliers est un défi. Le bassin d'emplois fonctionne relativement bien pour une série de secteurs mais la question du transport n'est pas toujours évidente. Et en matière de solidarité au sein du territoire fonctionnel transfrontalier du Luxembourg, il serait bénéfique d'étendre les coopérations de manière plus solidaire en allant au-delà de la coopération dans le domaine de la mobilité. La société dans son ensemble est dans une phase d'attente de pouvoir se retrouver, de s'échanger, se concerter et de préparer conjointement notre avenir.

2) Question à Emile Eicher : *Comment considérez-vous les choses du point de vue des communes ? Quels sont les impacts de la crise pour les communes ?*

Il faut d'abord survivre à la crise et cela coûte énormément d'efforts aux communes. Depuis l'annonce du premier confinement, le syndicat a fait preuve de beaucoup de créativité pour mener de nouvelles expériences et les communes ont travaillé ensemble avec beaucoup de solidarité. Evidemment tout cela va avoir des conséquences financières importantes. 1,3 milliard d'euros de recette en moins par rapport aux prévisions

du plan pluriannuel financier. Cet argent perdu ne pourra donc pas être investi, il faut alors se poser des questions quant aux priorités à établir. Les dépenses en matière de consommation sont donc à limiter pour pouvoir préserver certains investissements nécessaires. Se pose également le choix des investissements, dans le logement, les infrastructures... Pour de nombreuses communes, le choix sera vite très restreint car la trésorerie manque. De grosses différences vont se ressentir entre les grosses communes qui ont de grandes réserves financières et les plus petites communes. Il faut peut-être également redéfinir la répartition des rôles entre l'Etat et les communes, redéfinir le territoire pour combler ce manque de moyens face aux grandes ambitions. Même si les moyens manquent, tout le monde reste néanmoins très engagé comme par le passé pour lutter contre le changement climatique, des expériences très intéressantes ont d'ailleurs été réalisées avec l'Etat et se poursuivront. Il en est de même dans la lutte pour endiguer la crise du logement et l'amélioration de la qualité de vie.

3) Question à Christine Muller : *Les sujets importants sont la mobilité, le logement, l'environnement urbain. Que faut-il espérer ? A quoi faut-il s'attendre ?*

Les urgences restent les mêmes mais elles sont beaucoup plus claires encore aujourd'hui. Il faut mettre en place une culture du partage. Ce qui existe depuis une vingtaine d'années au Luxembourg est une constellation malencontreuse. Beaucoup de petites communes, par le biais de leur autonomie communale ont contribué au repli sur soi. La mixité est sans cesse prônée, mais en réalité il n'y a pas de pratique de la tolérance au quotidien. Cette pratique de la tolérance dont le pays a besoin, c'est de pouvoir être indifférent par rapport à la différence justement. Ça s'applique à tous les domaines, de la culture à l'architecture. La crise ac-

centue ses problèmes mais c'est une chance pour un renouveau. Il y a une certaine soif d'identité et de retours aux valeurs essentielles. Les villes doivent être plus urbaines et les villages plus ruraux. Il faut s'éloigner de cette idée de l'uniformisation. Ce qui est important c'est de pouvoir être ensemble à nouveau, discuter et penser à un avenir commun. Au Luxembourg, de nombreuses cultures différentes cohabitent et s'entendent bien, c'est cette chance qu'il faut mettre en avant.

4) Question à Jean Jacques Rommes : *Quels sont les secteurs qui ont particulièrement profité de la crise ? Quel est le potentiel du Luxembourg comme pôle d'attraction après cette crise ?*

Il n'y a sûrement aucun secteur qui a profité de la crise au Luxembourg. L'horecsa a été grandement touché et le secteur financier subira les répercussions à posteriori. Les grands gagnants de la crise sont les grandes boîtes internationales, le commerce à distance, les GAFA. Le Luxembourg fonctionne avec une économie qui n'est pas destinée pour le marché national. Les services sont destinés au marché extérieur, ce n'est pas un marché luxembourgeois, c'est un marché européen. Certes le secteur des services a mieux résisté à la crise, ils ont pu très vite s'adapter au numérique mais c'est une chance relative. Le gros problème est l'endettement qui est en train de se créer. Il va à l'avenir enlever de nombreuses possibilités et chances. L'argent est nécessaire pour combattre une crise, peu importe le sujet.

Grande Région et coopération

1) Question à Claude Turmes : *Quelle importance joue la Grande Région pour la planification nationale d'après-crise ? Quel rôle joue également le processus Luxembourg In Transition dans ce contexte ?*

La résilience de notre territoire ne se limite pas au Luxembourg. Du point de vue des données statistiques, la situation est bonne. Il y a de nombreux

emplois dans la Grande Région, de nombreux projets pilotes et des projets européens fédérateurs (Interreg). Le Luxembourg est chanceux d'avoir ses travailleurs frontaliers.

Aujourd'hui il faut tendre vers une politique fonctionnelle qui dépasse les limites administratives et qui ne s'arrête pas aux frontières. Les interdépendances entre le Luxembourg et les territoires voisins n'étant plus à prouver il devient primordial de penser l'aménagement du territoire à l'échelle transfrontalière sur base des bassins de vie et d'emploi du Luxembourg.

Un développement résilient dans l'esprit d'une cohésion économique, sociale et territoriale ne peut pas se limiter au territoire luxembourgeois, ça dépasse les frontières.

Le Département de l'aménagement du territoire du Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire a lancé en automne 2020 la consultation urbano-architecturale et paysagère Luxembourg in Transition – Visions territoriales pour le futur décarboné et résilient de la région fonctionnelle luxembourgeoise qui vise à réunir des propositions stratégiques d'aménagement du territoire et à produire des scénarios de transition écologique à l'horizon 2050 pour le Grand-Duché de Luxembourg et ses territoires frontaliers. Ce processus encourage la formation d'équipes pluridisciplinaires issues d'horizons divers. Dix équipes internationales et luxembourgeoises ont déjà été sélectionnées pour la première étape de la consultation. L'exercice a donc été élargi à la Grande Région en associant les partenaires transfrontaliers au Comité consultatif, par ailleurs le périmètre de l'étude couvre le territoire transfrontalier du Luxembourg.. L'idée est d'accompagner l'action des décideurs pour les années à venir et de renforcer, par des visions inspirantes (futurs désirables) et des idées concrètes d'actions, d'infrastructures et d'aménagement, l'adhésion des citoyens au projet collectif d'une transformation profonde de leur mode de vie.

2) Question à Claude Turmes : À quoi peut-on s'attendre à court terme ?

La crise sanitaire a montré le besoin de créer des places où les personnes peuvent se promener, s'aérer et se retrouver notamment à proximité des lieux d'habitation. Ainsi à plus brève échéance, la priorité est de créer des lieux de rencontre, publics ou semi publics entre voisin d'un même quartier, même si cela implique par exemple de devoir supprimer des emplacements de stationnement. Il faut également revoir les espaces pour favoriser en toute sécurité et sur de plus longues distances les déplacements pour les utilisateurs de vélos, trottinette, mono roue, ... Les espaces de coworking sont aussi à valoriser, notamment en milieu rural et à proximité des frontières.

3) Question à Emile Eicher : La crise a-t-elle amélioré les échanges et la coopération entre les communes ?

Toute crise se solde par un succès un jour ou l'autre. Les concitoyens se tournent naturellement vers la commune pour trouver des solutions. La crise a suscité de nouvelles priorités. Il faut mettre l'accent sur les espaces verts, la mobilité, l'offre culturelle pour combler le besoin des habitants. Les communes ont pris conscience qu'ensemble elles peuvent être plus solide pour faire face. La fusion des communes n'est peut-être pas la seule réponse mais cela peut être une clé du succès.

Télétravail

1) Question à Jean Jacques Rommes : Face aux différences sociales d'accès au télétravail, et aussi ses conséquences, que peut-on faire ?

Décarboniser le territoire ne suffit pas. Un territoire a besoin d'un projet économique, de zones d'activités et d'échanges territoriaux. Centraliser tous les emplois au Kirchberg et y faire venir les tra-

vailleurs au-delà des frontières est un concept qui aujourd'hui montre ces limites mais le télétravail n'est qu'un moyen de désengorger la ville. Le télétravail est par nature quelque chose d'inégalitaire. Tout le monde ne peut pas le pratiquer. Il sera toujours possible de combler les différences qu'il engendre mais sans les éliminer totalement. Il faut donc veiller à mettre en place une économie à haute valeur ajoutée avec du personnel bien formé mais des personnes sur le terrain seront toujours indispensables. Réagir en conséquence c'est mettre en place tous les instruments qui permettront de rééquilibrer les différences sociales. Les choses ne s'égaliseront pas par le télétravail.

Aménagement

1) Question à Christine Muller : Quels sont les défis pour les architectes et les urbanistes dans cette perspective ?

En ville il y a un déséquilibre entre zones d'habitation et zones de bureaux. Des quartiers vides de travailleurs peuvent être traumatisants pour les habitants. Des initiatives ont été lancées pour pouvoir mettre en place des lieux de rencontre, d'échanges pour que les gens travaillent ensemble. « Talk to people » est une recette importante, se déplacer, se rencontrer... Le télétravail est une possibilité mais peut aussi engendrer l'inverse. Au Luxembourg, de petites initiatives voient le jour et sont soutenues comme de petites entreprises novatrices qui offrent des possibilités pour animer la Ville. Rendre les villes plus locales sans nécessairement y retrouver les grandes enseignes.

3) Question à Emile Eicher : Quelles mesures ont été prises ou seront prises par rapport au commerce ?

La crise s'est renforcée par l'arrivée de la Covid 19. Des commerces de proximité ont fermé, les grandes rues se vident. Il faut donc une gestion de la ville qui tient compte de cela, se réunir avec les

associations commerçantes pour trouver des repreneurs. La Chambre des commerces a mis en place un guichet unique pour aider de futurs repreneurs (formation, accompagnement, ...). Il faut surtout chercher des entreprises spécialisées qui ont envie de s'implanter dans de petites entités pour attirer les consommateurs, fournir des services complémentaires à ceux existants dans les centres commerciaux. Le e-commerce ne doit pas être sous-estimé à l'avenir. Il faut aussi penser à une plus grande échelle et tenter d'attirer des entreprises nous permettant d'être auto suffisant au niveau européen dans certaines chaînes d'approvisionnement et ne plus être dépendant des autres en cas de fermeture des frontières à l'international.

Réactions

Il faut ensemble avec tous les acteurs développer une vision commune pour la Grande région et promouvoir auprès des capitales (Berlin, Bruxelles et Paris) le rôle clé de la Grande Région pour l'Europe.

L'avenir du Luxembourg c'est son attractivité globale. Il faut donc continuer à attirer des gens de l'extérieur pour qu'ils viennent chercher du travail au Luxembourg tout en leur offrant une qualité de vie très élevée (commerces, services, loisirs, cultures, etc...) au Luxembourg mais aussi dans l'aire fonctionnelle. Il faut vraiment se concentrer sur le pôle d'attraction régional. Cette crise est une opportunité unique pour corriger le déséquilibre actuellement existant qui détruit les liens sociaux, les

liens à la nature. Par exemple il faut en réaménagement le réseau routier en profiter pour que cet espace devient un espace social multifonctionnel.

Quelle est votre analyse du monde des affaires ? Va-t-on retrouver dans nos centres urbains, nos magasins. Le e-commerce ne va-t-il pas prendre une dimension telle que les centres commerciaux vont pouvoir continuer à exister ? Il y a-t-il encore une vie qui va exister dans ses centres commerciaux ?

La perte de commerces et services dans certaines communes soulève la question des indépendants. Qui aujourd'hui veut prendre la responsabilité d'ouvrir un commerce dans une petite commune ? Qui est prêt à devenir indépendant ? Comment créer des encouragements pour favoriser ces installations ?

La qualité de vie c'est empirique. Il faut attirer les entreprises de production, trouver les bons arguments pour cela. Il faut continuer à aider les gens qui viennent de l'extérieur à bien s'installer.

Dans certaines localités des initiatives ont été prises, notamment la distribution de bons valables dans certains commerces afin d'encourager les entreprises locales y installées. C'est ce genre d'initiative qu'il faut promouvoir. Il y a beaucoup à faire mais cela donne des résultats. Les bons pour le tourisme ont également bien fonctionné pour de nombreux territoires et ont attiré de nombreux visiteurs.



Conclusion

Conclusion

Les impacts territoriaux de la crise sanitaire liée à la pandémie ont bien été confirmés lors de la conférence. Ces impacts existent à plusieurs échelles territoriales (locale, nationale et transfrontalière) et dans différents domaines que ce soit sur le marché de l'emploi, la mobilité, l'immobilier résidentiel et de bureau, la structure commerciale et de service, le tourisme ou encore les espaces publics. Certaines tendances existaient déjà avant la crise, mais la pandémie aura eu pour effet de les accélérer.

Le changement opportun et limité du comportement humain que nous avons observé jusqu'à présent implique donc des changements dans les modèles de mobilité, d'utilisation du territoire, de finances publiques et bien plus encore. Sans parler des mesures de relance qui ont, selon leur conception, des impacts territorialement différents à travers le Luxembourg et la Grande Région.

La poursuite du télétravail, devenu le temps de cette crise la norme au sein de la population active, aussi bien chez ceux qui résident dans le pays que chez les frontaliers aura des incidences sur la mobilité au niveau national et transfrontalier, l'immobilier de bureau, les préférences résidentielles (typologie, agencement), l'attractivité des centres-villes, des centres de localité et des pôles d'emplois, le milieu rural et les communes dites « dortoirs ».

Le développement rapide du e-commerce, du e-service et du e-gouvernement aura lui aussi des incidences durables sur la structure commerciale, les services de proximité, les établissements de l'horesca.

Les territoires ont pour certains montré leurs limites. Des constats portant essentiellement sur le cadre de vie et la capacité de résilience des territoires ont réémergés avec la crise sanitaire, il semble important de les réinterroger à l'échelle des quartiers et de grand projets urbains :

- » la densité urbaine considérée comme amplificatrice de la propagation de l'épidémie,
- » le délaissement des transports en commun au profit de la voiture individuelle,
- » le manque d'accès direct à la nature,
- » l'exiguïté de certains espaces publics (trottoir, place, placette, parc, ...),
- » le manque d'accès direct à la nature,
- » le télétravail qui bouscule les habitudes quotidiennes,
- » l'inconfort de certains types de logement,
- » le commerce,
- » l'attractivité du centre ville,
- » ...

Remettre le local et la proximité autant que possible au centre des activités et proposer une gran-

de qualité de vie, aussi bien en ville que dans les territoires ruraux ou peu dense est un des défis de demain. Les défis à venir consistent donc à répondre aux nouvelles préférences résidentielles et à offrir des lieux de détente et de loisirs de qualité à proximité de l'habitation. La crise sanitaire actuelle aura probablement un impact durable sur les personnes vivant et travaillant au Luxembourg et offre donc l'opportunité réelle de changer les modes de vie et les modèles de développement vers un avenir plus durable et résilient.

Quelques éléments restent toutefois encore sans réponses. Les solutions politiques à court terme et les mesures de redressement à long terme ne ris-

quent-elles pas d'augmenter les inégalités sociales et économiques au Luxembourg et avec les pays voisins de la Grande Région ?

Les partenaires à l'origine de cette première conférence, le Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire (MEA), l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-conseils (OAI) et la Cellule Nationale d'Information pour la Politique Urbaine (CIPU) vont poursuivre leur travail sur cette thématique au cours de l'année 2021. D'ailleurs une nouvelle conférence qui traitera cette fois de la revitalisation des centres villes est d'ores et déjà prévue pour cette année.



Annexes

Tableau des intervenants et modérateurs

Intervenants	
Antoine Decoville	Chercheur au Luxembourg Institute of Socio-Economic Research, LISER
Jos Dell	Président de l'OAI
Emile Eicher	Président du Syndicat des Villes et des Communes luxembourgeoises, SYVICOL
Marc Feider	Ministère de l'Aménagement du Territoire
Pierre Hurt	Directeur de l'OAI
Marc Lemaire	Coordinateur du Plan Sophia, responsable de la task force « Environnement de Get up Wallonia! »
Sala Makumbundu	OAI (CBA Christian Bauer & Associés Architectes)
Christine Muller	Architecte-urbaniste, membre de l'OAI
Jean-Jaques Rommes	Président du Conseil Économique et Social, CES
Claude Trumes	Ministre de l'Aménagement du territoire

Modération et commentaire	
Lex Faber	Zeyen+Baumann (CIPU-Bureau)
Kai Böhme	Spatial Foresight (CIPU-Bureau)

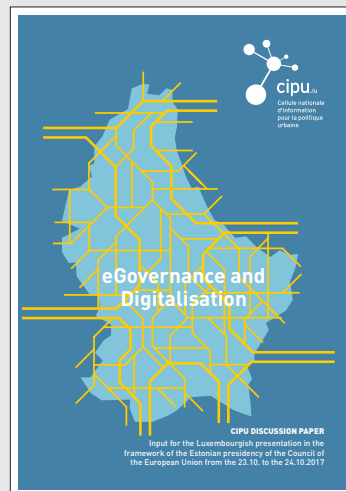
Précédentes publications de la CIPU

» Publications de la CIPU:

<https://site.cipu.lu/index.php/base-documentaire>

» Fiches de projet de la CIPU:

<https://site.cipu.lu/index.php/project-library>



Des informations sur les activités de la CIPU et sur l'actualité de la politique urbaine nationale et européenne sont disponibles sur le site :

» CIPU-Blog (en anglais) :

www.blog.cipu.lu/blog

» Site-web: www.site.cipu.lu

» Facebook: www.facebook.com/CIPULux

